

Le « génie suisse » a trouvé à s'exprimer dans les politiques migratoires et les instruments destinés à restreindre les arrivées de migrants, qu'ils relèvent ou non du droit d'asile. Précurseure, la Suisse reste une « source d'inspiration » en matière d'expulsion, de centres de tri, de prise d'empreintes ou de « disparition » des déboutés du droit d'asile qui en fait rêver plus d'un. Mais elle est aussi à l'origine de notions telles que celle de « pays d'origine sûr », promise à un « brillant » avenir en Europe.

Le couteau suisse des politiques migratoires

Cristina Del Baggio, *sociologue, université Grenoble Alpes et Laboratoire Pacte*, **Ibrahim Soysüren**, *sociologue, université de Neuchâtel*

Outre le couteau multifonctions rouge à croix blanche, le « génie helvétique » nous a fait don d'instruments et pratiques relevant plus de l'ingénierie sociale que de la mécanique, souvent généralisés sans bruit dans d'autres pays où elles contribuent à la mise en place de politiques migratoires restrictives. L'administration et la société civile de ces pays européens ont tout

intérêt à s'intéresser de près au cas suisse pour mieux comprendre les origines et le fonctionnement de ces outils Made in Switzerland.

La liste qui suit, non exhaustive, montre la diversité des initiatives dans le domaine de l'asile, où la très fédéraliste Suisse excelle à centraliser les tâches.

Politique d'asile : le centralisme au service d'une confédération

C'est en s'inspirant du « modèle » des Pays-Bas que la Suisse a créé, dans sa dernière réforme de l'asile (2019), des « centres fédéraux » où s'effectue

le dépôt de la demande d'asile ainsi que, dans 60 % des cas selon les estimations officielles, l'analyse du dossier et la préparation au renvoi. Les 40 % restant sont attribués à un canton où résider dans l'attente d'une réponse. Dans l'esprit de la réforme, « *la priorité est [...] donnée à l'accélération des procédures aboutissant à des décisions négatives ou NEM¹ Dublin* »². Cette stratégie, outre l'accélération des expulsions, vise aussi à envoyer un signal dissuasif aux migrants potentiels.

Le tableau page suivante, établi à partir des données de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), nous permet de